~~FRC 1 3374 C~~

Case
FRC
14651

3 8bre 1791

Jacobins

Une question importante vous occupe, celle relative à la formation des Comités. Sont-ils utiles, sont-ils nécessaires, voilà je crois ce qu'il s'agit uniquement d'examiner.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Si l'on consulte l'expérience pour prendre une détermination, personne n'ignore qu'elle se prononce pour la négative. On ne peut pas se le dissimuler, Messieurs, le plus grand vice de notre constitution est d'exposer sans cesse l'assemblée nationale aux séductions d'un pouvoir dispensateur de ces dignités si recherchées par l'orgueil et de ces bienfaits si tentants pour l'avarice. C'est donc accroître son ascendant que d'affaiblir le corps législatif en le divisant, en le morcellant. Qu'ont été les comités dans la précédente législature? Des conciliabules vendus au pouvoir exécutif et ligués contre l'assemblée nationale pour faire prévaloir exclusivement les droits du monarque. C'est dans ces comités qu'ont été pervertis des hommes qui par leur civisme s'étaient dans les premiers temps de la Révolution couverts d'une gloire qui paraissait alors immortelle.

Instruits par l'exemple de l'Angleterre vous vous êtes élevés avec force contre la création de deux Chambres. Eh bien! l'institution des Comités produit absolument les mêmes effets. Ce sont les Comités qui indiquent au pouvoir exécutif les hommes dont il lui est important de s'assurer, et ces hommes se trouvant isolés

deviennent encore plus faciles à corrompre. Le renou=
=vellement des membres serait toujours insuffisant pour af=
=faiblir la force de la séduction; et cette mesure ne conduirait
qu'à faire payer un peu plus cher au monarque ce qu'il
aurait l'intention d'obtenir. La force de l'Assemblée législa=
=lative est dans son unité, dans son indivisibilité absolue, mais
elle ne peut avoir une même volonté qu'autant qu'elle con=
=servera un même esprit; et pour obtenir de semblables
résultats, il faut que ses mouvements soient dirigés du centre
même,

Prenez, Messieurs, l'assemblée constituante avant la
formation de ses comités, alors quel fonds de patriotisme!
Quelle activité pour asseoir les bases de la Liberté!
Ce n'est pas dans la fange des comités qu'a été
rédigée la déclaration des droits, mais tous les coups
qui lui ont été portés depuis sont partis de ces cloa=
=ques infects. L'assemblée nationale était une, quand
elle a fait dire au despotisme: nous sommes ici par
la puissance du peuple et nous n'en sortirons que par
la force des baïonnettes. L'assemblée nationale était
énervée et asservie, quand elle permit qu'on dirigeât depuis ces
baïonnettes contre ce même peuple. (Applaudissements).

Ce qui rend les comités si dangereux, c'est que direc=
=teurs de toutes les opérations ils deviennent nécessai=
=rement maîtres de l'assemblée dont ils sont les mobiles.
On ne doit même pas avoir oublié que pour s'assurer
une prépondérance déterminée, ils s'étayaient mutuel=
=lement de leurs suffrages dans le sein de l'assemblée pour
faire adopter leurs projets respectifs.

Que peut-on alléguer maintenant en faveur de
ces comités ? Ils sont nécessaires dit-on, Messieurs,
pour répandre la lumière. Tous les membres des comices
ne réunissent pas des connaissances universelles, et il
est utile que des hommes instruits en chaque partie s'en=
=tendent ensemble pour éclairer le surplus. Ce raisonne=
=ment serait de quelque poids si tous les membres du corps
législatif étaient présents aux discussions des comités. Mais
leurs travaux se font dans l'ombre ; on les enveloppe même
du plus profond mystère pour assurer le succès de leurs
projets perfides, et on est toujours hors d'état de pouvoir
les combattre et les déjouer, puisqu'on ne sait rien de
leurs débats et qu'on est forcé de s'en tenir aux officieux
développements qu'ils donnent eux-mêmes. Sans doute chaque in=
=dividu de l'assemblée législative ne peut pas posséder toutes

les sciences, ni être imbu de tous les principes de l'administration, mais quand tous les membres alternativement iront payer à la tribune les portion de savoir qui leur est propre, c'est alors que les lumières prendront de l'expansion, que les faux systèmes seront combattus avec succès et que la vérité seule pourra prévaloir. S'il est de toute certitude que la publicité soit la sauvegarde du peuple, comment peut-on laisser préparer dans l'ombre des mystères les operations du corps législatif? D'ailleurs, Messieurs, celui qui n'aurait qu'une opinion erronée, qu'une opinion entachée de perversité serait souvent arrêté par la honte de venir lui même l'étaler au grand jour. Mais après l'avoir confiée au secret d'un comité, il ne craint plus de la présenter à l'Assemblée Nationale, parce qu'alors elle n'est plus censée lui appartenir, c'est l'ouvrage du Comité.

Enfin, Messieurs, ces comités sont encore très funestes à la chose publique en permettant des rapprochements partiels et clandestins avec le pouvoir exécutif. C'est bien assez que les ministres par un de ces décrets destructeurs de la Constitution et fabriqués par ces mêmes comités tous les jours vendus, aient acquis le droit de venir commander et enchaîner les suffrages par leur présence dans l'Assemblée

Nationale, sans qu'ils trouvent encore la facilité de les cor=
=rompre davantage par des travaux faits avec eux dans l'in=
=térieur de leur cabinet. Certes, il est difficile de croire
que les opérations dirigées par les inspirations du ministère
portent jamais l'empreinte du bien public. C'est par cette
manière de procéder qu'un La Tour du Pin, après avoir
fait couler le sang des citoyens à Nancy, a encore trouvé
le moyen de rouer à la proscription et d'envoyer périr sur l'écha=
=faud de malheureux soldats, sacrifiés pour n'avoir pas voulu
devenir les instruments de son incivisme et de ses perfides ma=
=nœuvres. Voilà, Messieurs, des leçons douloureuses, mais qu'il
importe quelquefois de se rappeler quelquefois. C'est en
apprenant à connaître toute la force de l'intrigue ministérielle,
qu'on se pénètre enfin de la nécessité de se tenir sans cesse en
garde contre son astuce et son ascendant.

A l'égard des comités, il vous a été déjà démontré avec
évidence dans des séances précédentes que leur adoption n'était
utile ni pour la formation des lois réglementaires ni pour
la discussion de l'ordre judiciaire. Ce sont là pourtant, Messieurs,
les deux parties principales des occupations de l'Assemblée législative.
Il suffit donc pour en suivre les développements avec mesure que
elle commence par se tracer un plan pour ne pas errer et tomber

dans l'incohérence par une conduite vague et incertaine. Cette première opération si essentielle étant achevée, les Comités cesseront même de paraître nécessaires dans le rapport de la direction des travaux de l'Assemblée Législative. Et, quand il est prouvé que à leur inutilité, les comités joignent des dangers imminents, il n'y a plus que l'inexpérience ou quelque interet individuel qui puisse voter sur ce régime éversif. Il ne faut pas se le dissimuler, Messieurs, Paris est le centre de la perversité et l'ambition et l'égoisme prédominent bientot dans l'ame de la plus part de ceux qui en ont respiré l'air trop longtemps. Ainsi dans un pareil séjour, la première mesure, la plus importante précaution à prendre est sans doute celle qui doit le moins exposer à la tentation les fonctionnaires publics. Voyez le peuple, lui qui semble si éloigné de la séduction, et qui néanmoins se laissant obtenir par quelques fêtes publiques, par quelques rétributions qu'on appele bienfaits, en un mot par quelques marques affectées de popularité, paraît aujourd'hui plus prêt pour ainsi dire de l'asservissement que de la liberté. Que deviendrait-il donc, si ces nouveaux législateurs exposés dès le principe à perdre cette pureté d'ame qu'ils apportent du séjour de l'innocence au lieu de l'arrêter sur les bords de l'abî=

=me, s'y précipitaient avec lui ! Qu'au moins chaque législature ait son année 89 ! et si l'expérience de tous les siècles et de toutes les nations fait craindre que plus d'une législature ne devienne envieillissant, ou flétrie que le fut le Sénat de Rome sous le règne de César, tachons que les choses soient disposées de manière pour que les Comices puissent toujours commencer par faire quelque bien afin de compenser le mal qui pourra suivre.